

# Le plan de développement des compétences

## Objectif

Le Plan de développement des compétences permet l'adaptation des salariés à l'évolution de leurs emplois et l'adaptation des compétences des collaborateurs aux orientations stratégiques de l'entreprise.

## Bénéficiaires

Tout salarié d'entreprise.

## Financement

La formation du salarié est financée sur le budget du plan de développement des compétences de l'entreprise.

En savoir plus

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11267>